

L'évolution des métiers de la fonction publique

Déclaration du groupe Mutualité

Le présent avis s'interroge sur l'évolution des métiers au sein des trois versants de la fonction publique, leurs spécificités et leurs adaptabilités aux attentes sociétales en constante évolution. La Fonction publique se doit de répondre aux besoins actuels mais également d'anticiper les besoins futurs à travers la formation, la gestion des ressources humaines, les mobilités ou encore l'émergence de nouveaux métiers.

En tant qu'acteur de la santé, le groupe de la mutualité partage les constats concernant les évolutions de la fonction publique hospitalière qui reflètent les mutations auxquelles doit faire face la fonction publique en général (pénibilité, manque d'attractivité, impact de la transformation numérique...). Les transformations globales dans le domaine de la santé que sont entre autres le changement de la nature des soins, l'augmentation des maladies chroniques, le vieillissement global de la population, ne cessent de faire évoluer l'offre de soin et illustre la nécessaire adaptation du service public hospitalier.

La problématique de la « perte de sens » chez les agentes et agents est révélatrice. Il convient en effet d'évaluer les réformes récentes et de s'intéresser aux réalités du travail quotidien avant de mettre en œuvre de nouveaux bouleversements dans l'exercice de ces métiers. Au-delà d'un dialogue social nécessaire, la consultation des CESER concernant les besoins particuliers du public sur le territoire, comme proposée dans l'avis, est pertinente.

La transformation numérique soulève de nombreux questionnements à la fois comme outil et comme facteur d'évolution sur les conditions d'exercice des métiers. Néanmoins, le principe d'égalité d'accès au service public doit rester au cœur des préoccupations au regard des risques de discrimination que la transition numérique peut parfois favoriser.

Aussi, la réflexion sur la collecte, l'utilisation et le traitement des données doit en effet faire l'objet d'une réflexion commune autour de l'intérêt général pour garantir la protection des personnes et ce, notamment dans le domaine de la santé.

Le groupe regrette que la dimension genrée et la place des femmes dans l'évolution des métiers de la fonction publique n'ont pas suffisamment été prises en compte au sein de cet avis, alors qu'elles représentent 62% des agents et agentes de la fonction publique et 78% dans la fonction publique hospitalière (Source : Chiffres 2015 DGAFP). Si la fonction publique se doit d'être exemplaire sur cette question, on observe que les inégalités persistent

(notamment concernant les primonominations) et se creusent davantage tout au long de la carrière des fonctionnaires.

Enfin le groupe de la mutualité souligne et partage les préconisations sur l'importance accordée à la formation professionnelle qu'elle soit initiale ou continue.

La formation est en effet un élément clef pour faciliter, encourager et accompagner l'adaptabilité de la fonction publique aux nouveaux enjeux de la société comme la transition écologique.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.